

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Demande de subvention au Département
pour l'aménagement du parking et des abords du Bistrot de Pays**

N°02/2022

Département du Gard Canton d'Uzès Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 13/01/2022			
Date de la convocation 10/01/2022 Date d'affichage de la convocation 10/01/2022 Date d'affichage de la délibération 17/01/2022		L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à 19h00 le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		1 - Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 - Madame CREISSEN Viviane	X		
		3 - Monsieur PAUL François	X		
Nombre de conseillers:		4 - Monsieur SERRES Hervé	X		
En exercice	10	5 - Monsieur LAURENT Gilbert	X		
Quorum		6 - Monsieur PESENTI Anthony		X	CLAUX ELODIE
Présents	9	7 - Madame DURANDO Françoise	X		
Représentés	1	8 - Madame CLAUD Elodie	X		
Votants	10	9 - Monsieur FORIEL Jonathan Loup	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN		10 - Madame GIULIANI Stéphanie	X		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19/01/2022 Et publication ou notification du : 10/01/2022		Sens du vote : ADOPTION A L'UNANIMITE Pour: Contre:			

Monsieur le Maire présente les travaux prévisionnels d'aménagement des extérieurs (parking, boulodrome, aménagements paysagers) du futur Bistrot de Pays. Cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à **148 455,58 € HT** est susceptible de bénéficier de subventions du département.

Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de **DEMANDER** une subvention au département du Gard de **59 382,23 € (40 %)** en complément des demandes faites à l'Etat (**44 500 € soit 30 %**) et au Conseil régional (**9 479,06 € soit 6,39%**)
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement le montant correspondant
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

